VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A. No 82,720.

Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'ilet, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean-Baptiste (maintenant Robertson), Louisa et Gired (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 180 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds six pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-sept pieds, huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilet vieux numéro 27 [maintenant 654] borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne; cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds dix pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds dix pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, le 17 janvier 1907 par le numéro dix huit de l'ilet vieux numéro 30 (maintenant No 733), borné par les rues Derbigny (anciennement Pres per), Louisa, Claiborne (autrefois St Avide) et Clouet; la propriété commençant à un point à la rue Derbigny, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny; de là sur la ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds dans la direction de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne à la rue Claiborne, deux cent cinq pieds, à la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Claiborne; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, onze pieds, deux pouces et cinq lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre-vingt dix pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilet vieux numéro 35 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Solidelle (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilet numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale (maintenant Miro), et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf, dix, onze, douze, treize et vingt cent décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Miro, cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, onze pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Tonti, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet; de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine, étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros six, sept, huit, seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa; de là au long la ligne de la rue Louisa, cent et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti; de là au long ladite ligne de la propriété, soixante sept pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro; de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Miro, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'ilet 59 (maintenant No 1220) borné par les rues Louisa, Verts (maintenant Rocheblave), Force (maintenant Tonti) et Clouet; lesdits lots sont contigus et comprenant la façade en plein dudit ilet à la rue Clouet où elle mesure trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rocheblave; la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'ilet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana, Verts (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dorgenois) et Féliciana, et courant à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Clouet, auxquelles rues elle est l'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rocheblave; de là à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Féliciana auquel point il est intercepté, 240 pieds de l'encoignure de la rue Rocheblave; de là quarante trois pieds neuf pouces et deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8° Trois lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze et vingt et un, de l'ilet numéro 62 (maintenant 1310) borné par les rues Verts (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), Clouet et Louisa. Les lots numéros treize et quatorze sont contigus et forment une étendue mesurant comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent dix huit pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rocheblave; de là cinquante pieds, deux pouces et une ligne au long de ladite ligne de la propriété vers la rue Dorgenois; de là deux cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents, laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit ilet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dorgenois, et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces et trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rocheblave; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rocheblave, cent quatre vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa; de là vingt quatre pieds au long de la rue Rocheblave vers la rue Clouet, de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent ci-dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent douze pieds cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rocheblave, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent soixante dix pieds vers la rue Rocheblave, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent pieds au point d'origine, comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grinage, notaire.

Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec J. L. ONORATO, Encanteur, et agents de propriétés foncières, Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Dossier No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée: Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als, dossier No 82,723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, rendu et lu en cour ouverte le 13 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Pear (autrefois Dix-neuvième) et Deiord, ou Canal du Nouveau Bassin et le Chemin Coquillé, 274 pieds 9 pouces à la rue Deiord, 251 pieds, 3 pouces et 2 lignes à la rue Monroe, 241 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904, annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2° Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., ci-dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 244 borné par les rues Carondelet, Polymnie, Baronne et Euterpe, mesurant 25 pieds, 6 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, en commun au dit lot et autres, s'ouvrant sur la rue Polymnie, et étant le tout du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schnancher, le 10 avril 1866, une copie de celui est annexée à un acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 19 avril 1886.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 288, borné par les rues Gravier, S. Rempart, Dryades et Commune [maintenant l'avenue Tulane]. Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par Pilié & De Pouilly, ingénieurs civils, daté le 16 avril 1866, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 18 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rempart de 73 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 58 pieds 4 pouces à une ligne à un angle droit s'étendant 35 pouces vers la rue S. Rempart, de là 18 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est contigu au coin du fond du lot ci-dessus, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rempart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprenant et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier; 25 pieds, 2 pouces et 4 lignes dans le fond, par un profondeur de 76 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 1 de 58 pieds, 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rempart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite, 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'allée complétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rempart, est en commun auxdits lots 3 et 4 ayant la même dimension, et mesurant 3 pieds, 6 pouces à la rue S. Rempart par une profondeur de 33 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan ci-dessus mentionné.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart (autrefois Circus), Gravier, Bassin [autrefois St John] et Commune, désigné comme No 299, mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 68 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, de là 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, sa ligne de profondeur la plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit, à savoir: 83 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 13 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 87 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, delà 16 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci-dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désignée par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 6 mai 1881, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C. Poleck, notaire, le 16 septembre 1823.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, connu comme les numéros municipaux 317 et 323 S. Rempart, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier Bassin et Commune, connu comme l'ilet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'arpentage fait par De Armas, voyer, le 6 mai 1881 annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est composé du tout du lot original E, et d'une portion du lot original D, (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds).

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., ladessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (autrefois Commune) et Bassin. ledit lot est désigné par la lettre K sur un plan de D'Hémécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds, 1 pouce et 4 lignes à la rue Rempart, 40 pieds et 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rempart, à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 80 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé, quand ledit lot se rétrécissant de 5 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond, laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une allée, laquelle allée s'ouvrant à la rue Gravier.

7° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'ilet borné par les rues Rempart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901, comme suit: 25 pieds de façade rue des Remparts sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune [ou avenue Tulane] de 119 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point où ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière; ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds, 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Gravier et Rempart, il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors à une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, où il atteint ladite allée commune à l'arrière; le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune. Ladite allée commune à l'arrière de ladite propriété est large de 9 pieds 10 pouces et est en servitude commune pour toutes ces propriétés et celles adjacentes.

Les propriétés décrites au sixième et en septième lieux seront vendues ensemble.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, révisés à la convenance des vendeurs, portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; l'intérêt payable annuellement et la partie à crédit, s'il y en a, garantie par les clauses de sécurité d'hypothèque spéciale contenues dans les actes de vente à crédit en la ville de la Nouvelle Orléans, comprenant la clause de non-aliénando, écartant l'évaluation et la citation, confession de jugement et procès exécutoires, de même que les clauses usuelles quant aux taxes, à l'assurance et aux honoraires d'avocat, l'acquéreur ou les acquéreurs devant avoir droit au loyer de la propriété seulement à partir du jour où l'acte de vente est signé, et tous les certificats usuels devant tous être payés par l'acquéreur. Les taxes de 1907 seront payées une moitié par les vendeurs, l'autre moitié par les acquéreurs. Toutes les ventes sujettes aux baux actuels. Les acquéreurs feront un dépôt de dix pour cent sur les prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession vacante de W. Allstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 82,882 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

Succession de Victor R. Haistre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,200—Division D—Attendu que Françoise Teaulet, veuve par premier mariage de Ernest Haistre et par second mariage de Jules Marcelin ou Marcellin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Victor R. Haistre, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A D. Danziger, avocat. 10 juil—10 14 19

Succession vacante de C. W. Clawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,881—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de M. E. Hale.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,880—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

Succession vacante de E. Sanlez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,869—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

Succession vacante de N. L. Segur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 82,882— Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de T. Hasam, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,871—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

Succession vacante de J. M. Lapeyrollerie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 82,875—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.— Ernest T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

Succession vacante de Elizabeth Gomien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,874, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Ernest T. Florance, avocat. 10 juil—10 14 19

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu entier du magasin bien assorti d'épiceries fraîches,

Au coin de la rue Moss et Grande Route St-Jean.

Comprenant l'Enregistreur d'argent, des balances, bibliothèque antique, et articles trop nombreux à mentionner, LUNDI, 15 juillet 1907, à midi, dans l'affaire de la succession de Louis M. Kenner, No 83,104, en vertu d'un ordre daté du et signé le 11 juillet 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Pas de limite—Conditions comptant, livraison immédiate. JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue de l'Union.

12 juil—4f

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété du Septième District, RUE FERN,

Entre les rues Maple et Hampson.

Dans l'affaire de Mlle Louisa Bosech, individuellement et comme exécutrice testamentaire de la succession de Mme Christina Martin, la veuve de Trubert Bosech, vs Frederick Bosech, George Bosech, Frederick Brandt et Henry Brandt, Jr.

No 82,912—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—JEUDI le 1er août 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre et jugement rendu le 20 juin 1907 et signé le 26 juin 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 82, autrefois l'ilet No 21 "D" de Carrollton, borné par les rues Washington, maintenant Fern, Hampson, Burdette, autrefois Columbus et Deuxième, maintenant Maple; ledit morceau ou portion de terre mesurant trente huit pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Washington, maintenant Fern, par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles et est désigné par la lettre "B" sur un devis annexé à un acte de partage entre Trubert Bosech et John Oesterle, passé pardevant C. C. Porter, notaire, le 24 avril 1848.

2° Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, coutumes, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 82, autrefois l'ilet No 21 "D" de Carrollton, borné par les rues Deuxième, maintenant Maple, Hampson, Washington, maintenant Fern, et Burdette, autrefois Columbus, désigné sur un plan par E. Gioffstein, daté le 7 mars 1847 et déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire en cette ville de la Nouvelle-Orléans, par les numéros un, deux et trois; les dits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Deuxième, maintenant Maple, par une profondeur de cent vingt deux pieds, six pouces entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Deuxième, maintenant Maple, et Washington, maintenant Fern.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de ventes pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Bossua[?]

Petite bouteille..............25c.

Grande " ....50c.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE RAMON SOLARES ET FEMME.

Cottage Simple en Bois.

1213 rue Touro, entre les rues Marais et Urquhart. A l'encan, JEUDI, le 25 juillet 1907, A MIDI.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire intitulée: Succession de Ramon Solares et femme, Dossier No 82,732, ledit ordre daté et signé le 20 juin 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 25 juillet 1907, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Un certain demi lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le nouveau faubourg Marigny Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 202 de l'ilet No 20 [maintenant l'ilet No 496], borné par les rues Union [maintenant Touro], Français, Marais et Urquhart. Ledit demi lot de terre mesurant, en mesure française, quinze pieds de face à la rue Union [maintenant Touro] entre les rues Marais et Urquhart, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du dit lot le plus près de la rue Marais [ou Morales] et est borné sur le côté vers la rue Urquhart par l'autre moitié du dit lot.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1907 et de payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire; 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

Walter L. Gleason, avocat.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante de Jacob Frederick Mayer.

No 81,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR— Louis C. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 7 août 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 juin 1907, pour le compte de la sus dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sept lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Clouet, district Doussan, désignés par les Nos quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix et dans l'ilet No 865 (anciennement No 40 du district Doussan) borné par les rues Piété, Désiré, Solidelle [maintenant Roman] et Joséphine (maintenant Prieur) et mesurant comme suit: Les lots Nos quatre et cinq chacun 30 pieds de face à la rue Joséphine [maintenant Prieur] sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro six formant le coin des rues Piété et Joséphine (maintenant Prieur) mesure 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur et façade à la rue Joséphine [maintenant Prieur] de 120 pieds, les lots numéros 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, acquis le 15 août 1836, Enregistré Bureau des aliénations, Livre 20, Page 678.

Acquis le 19 octobre 1838, Bureau des aliénations, livre 26, page 397.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, Avocat. 7 juil—7 14 21 28—août 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE CHARLES H. CHORON.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B—No 82,214.

8 8 8 8 8

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union en vertu d'un ordre signé le 6 juin 1907, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

8 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le Nouveau Faubourg Washington, district Doussan, désigné par les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Libérale, les lots 1, 2, 3, faisant face sur la rue Clouet et les lots 4 et 5 dans l'ilet No 1156 anciennement 54 du district Doussan, borné par les rues Clouet, Louisa et Libérale (maintenant Miro) et Force, (maintenant Tonti) et mesurant comme suit à savoir: Les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Clouet, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 115 pieds 6 pouces. Le lot No 1 formant le coin de la rue Clouet et de la rue Libérale. Les lots Nos 1, 2 et 3 faisant face sur la rue Libérale, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Libérale sur une profondeur de 120 pieds; les lots 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Louisa sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le lot 4 formant le coin Louisa et Libérale; acquis le 18 septembre 1843, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, livre 34, folio 391.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant Ernest T. Florance, notaire au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 17

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 Ilets de terre de valeur dans le Troisième District, 2

SUCCESSION DE ORGEL HEYMAN MESRITZ.

No 81,394—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

PAR LIONEL M. RICAU, ENCANTEUR—Bureau No 315 rue Carondelet.

JEUDI, LE 1ER AOUT 1907,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 juin 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain ilet de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Manuel, Bartholomew, Bolivar et Masant, acquis par acte pardevant J. Cuvillier, notaire, le 1er novembre 1836, livre des transferts 22, fo. 98.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre dans cette ville, borné par les rues Magistrat, Hunters, Verts et Franklin, étant l'ilet No 201 (maintenant l'ilet 1319), sur un plan de L. Surgi, daté le 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, ancien notaire. Le dit ilet consistant de 24 lots acquis le 23 juillet 1836, enregistré au le Bureau des Transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

30 juin—30 —juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

ILET DE TERRE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

UNE OCCASION POUR PLACEMENT.

SUCCESSION DE PIERRE SYLVESTRE BIRON.

No 82,780, Cour Civile de District, Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 315 rue Carondelet—JEUDI, le 18 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 28 juin 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'ilet 74, Faubourg Washington (maintenant 2870 Troisième District) borné par les rues Ne Plus Ultra, Patriots, Emily et Convent, acquise le 23 février 1837, enregistré dans le livre des transferts 22, folio 410.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

30 juin—30—juil 14 18

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans. Lae

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

THE

MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées. La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; Alger, au Dry Dock, Phone 38.

Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 576.

1er oct—10m—merdim 51m

VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE SIMPLE, No 3058 rue Dumaine.

—AUSSI—

Un cheval et un jeux de harnais.

Succession de Amelia Wilhelm, épouse de Joseph Darrieux.

No 82,801—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR — LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido — MERCREDI, le 7 août 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté le 2 juillet 1907, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 514 borné par les rues Dumaine, Salcedo, Ste Anne et Lopez, désigné comme lot No six d'après un plan dressé par Jno. F. Braun, voyer, le 12 janvier 1885, déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur en cette ville, lequel croquis duquel plan est annexé à un acte pardevant Sam'l D. Flower, notaire, le 1er juin 1885, étant un acte par J. Ward Gurley, maître de la Cour de Chancellerie à Laurent Bonée, d'après ledit plan ledit lot mesure 29 pieds 1 ligne de face à la rue Dumaine par 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage couvert en ardoises, retiré de la rue, et contenant 6 chambres, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 3058 rue Dumaine. Loue $14.00 par mois.

AUSSI

Au dit endroit et à la même heure, 1 cheval et jeux de harnais.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907 au dessus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jno J. Darrieux, avocat

7 juil—7 14 21 28—août 4 7

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES SIMPLES

Sur un grand terrain.

Nos 911 et 917 RUE DES FRANÇAIS.

Entre les rues Bourgogne et Remparts.

Succession de O. C. Blandin.

No 72,406—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet — MARDI le 6 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté le 3 juillet 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français Champs Elysées, Bourgogne et Rempart, et mesurant 60 pieds à la rue Français par 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 911 et 917 rue Français et comprenant deux cottages simples. Le No 911 contenant verandah sur le devant, vestibule, salle de réception, 3 chambres, citerne, hangar, etc. Le No 917 contenant un grand magasin (occupé comme un magasin de bicycle) 3 chambres, citerne, etc.

La propriété sera vendue en bloc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a à un crédit de un an et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente, l'acquéreur devant tenir les bâtisses assurées pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance au porteur des billets, devant assumer les taxes de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, avoir droit aux loyers de la date de l'acte de vente et payer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.

Alfred Grima, Charles F. Claiborne, avocats.

6 juil—6 7 14 21 28—août 4 6

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Rudolph Rousseau.

No 82,685—Cour Civile de District, Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — Bureau No 315 rue Carondelet. Sous les provisions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, JEUDI, le 18 juillet 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour, signé le 28 juin 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Lot 2 (ilet 20, faubourg Washington) ilet 593, borné par les rues France, Lesseps, Villeré (anciennement Gired) et Robertson (anciennement St Jean Baptiste), mesurant 31 pieds de face à la rue France sur 120 pieds entre lignes parallèles, acquis le 12 juillet 1842, Livre des Transferts 31, folio 414.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant E. T. Florance, notaire, en l'étude dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

30 juin—30—juil 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Brana.

No 82,781, Cour Civile de District Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 315 rue Carondelet—sous les provisions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, JEUDI, le 18 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 28 juin 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots, Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet 25, faubourg Washington, borné par les rues Hancock, Gired, St Jean Baptiste et Tricou, mesurant chacun 31 pieds à la rue Hancock par 104 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue Gired [ou Villeré], acquis le 6 décembre 1839, enregistré dans le livre des transferts 26, fo. 623.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

30 juin—30—juil 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Edward Bailey.

No 82,686—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 315 rue Carondelet, sous les provisions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, JEUDI, le 18 juillet, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 28 juin, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci des-sus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le lot 24 (ilet 20 Faubourg Washington), l'ilet 593 borné par les rues France, Lesseps, Villeré, (autrefois Gired) et Robertson (autrefois St Jean Baptiste) mesurant 27 pieds 8 pouces à la rue Villeré (autrefois Gired) par 170 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, acquis, le 15 novembre 1854, livre des transferts 64, folio 458.

Conditions—Comptant L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau du dit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

30 juin—30—juil 14 18